

L'IMMIGRATION

LA POLITIQUE CONCERNANT LES RESSORTISSANTS AMÉRICAINS

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné les déclarations contradictoires faites, d'une part, par de hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration, selon lesquels notre législation relative à l'immigration serait «parfaitement ridicule» dans la mesure où elle consiste à encourager l'immigration de ressortissants américains et, d'autre part, par le ministre, selon qui «Il nous faut plus d'Américains au Canada, étant donné la facilité avec laquelle ils s'assimilent», le ministre est-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions en vue de clarifier la politique pratiquée par ses services en ce qui concerne l'immigration des Américains?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait lieu de préciser chaque fois ce que la presse rapporte des propos des hauts fonctionnaires, surtout lorsqu'elle ne les nomme pas, non plus que de replacer dans leur optique les citations qu'on attribue au ministre. La Chambre aura sans doute l'occasion de discuter de tout cela quand elle sera saisie de la mesure concernant la Commission d'appel de l'immigration, ou encore peut-être à l'occasion d'une déclaration concernant la politique d'immigration.

M. Lundrigan: Le ministre peut-il nous dire si ses hauts fonctionnaires ont reçu l'instruction de permettre à la presse de prendre connaissance de cette déclaration afin de connaître l'opinion populaire sur le grave chômage qui sévit actuellement au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Sous cette forme, la question de l'honorable député n'est pas recevable, car elle revêt la forme d'un argument. Je ne crois pas qu'en ces termes elle soit recevable, mais l'honorable député peut la formuler autrement.

M. Lundrigan: A-t-on ordonné aux fonctionnaires ministériels de publier une telle déclaration? Par ailleurs, le ministre peut-il nous faire connaître la politique précise de son ministère au sujet des immigrants américains?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Ladeuxième question de l'honorable député ne fait que redemander s'il y aura déclaration à l'appel des motions. Je ne crois pas que ce soit de mise en ce moment.

M. James M. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre peut-il dire à la Chambre, simplement par un «oui» ou par un «non», quelle version est exacte, celle que donne son discours ou celle qui est attribuée à l'un de ses fonctionnaires?

Des voix: Oui.

* * *

LA CONSTITUTION

LES ENTRETIENS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE QUÉBEC AU SUJET DE LA MODIFICATION

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le gouvernement fédéral

[L'hon. M. Lang.]

et celui de la province de Québec sont-ils tombés d'accord sur les lignes générales d'une formule qui permettrait de modifier comme il en est question la constitution?

M. l'Orateur: Le député reconnaîtra que cette question a une très vaste portée. Je me demande s'il s'attend vraiment à ce que quelqu'un fasse une déclaration de ce genre en ce moment, c'est-à-dire au cours de la période des questions. Le député peut demander au ministre s'il a l'intention de faire une déclaration en temps opportun.

M. Brewin: Je reformule ma question. A-t-on l'intention de faire une déclaration à la Chambre au sujet d'un accord sur la formule d'amendement à la constitution canadienne, entre les autorités fédérales et provinciales?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je crois que toute déclaration portant sur le progrès des pourparlers constitutionnels émanera des premiers ministres après la conférence qui doit se tenir à Ottawa les 8 et 9 février prochains.

* * *

LES DÉSASTRES NATIONAUX

DEMANDE QUE LA MUNICIPALITÉ D'ASBESTOS SOIT RECONNUE COMME «ZONE SINISTRÉE»

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable premier ministre suppléant.

Étant donné que les affaissements de terrain survenus dans la localité d'Asbestos entraînent le déplacement de nombreuses familles et nécessitent la construction de nouveaux logements, l'honorable ministre peut-il dire s'il a reçu une demande de la part des autorités municipales de cette ville pour qu'elle soit déclarée «zone sinistrée»?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas que je sache, monsieur l'Orateur, mais je vais me renseigner.

* * *

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES PRIX DE BASE, LES CONTINGENTS ESTIMATIFS ET LES SEMAILLES

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre qui est le porte-parole de la Commission canadienne du blé. Afin de permettre aux agriculteurs de l'Ouest de faire des projets d'ensemencement pour le printemps, le ministre voudrait-il annoncer aussitôt que possible quels seront les prix de base et les contingents estimatifs pour la campagne agricole courante?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Dans les propositions déposées à la Chambre en octobre dernier, monsieur l'Orateur, on espérait disoit-on faire cette annonce avant le 1^{er} mars. Nous l'espérons toujours.